

Châtillon, le 24 mai 2024

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL DE QUARTIER MAISON BLANCHE-VAUBAN  
Mardi 04 juin 2024**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE QUATRE JUIN À VINGT HEURES**, les membres composant le conseil du quartier Maison Blanche-Vauban de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de quatorze, à l'espace maison blanche, en présence du public et sous la présidence de **M. JACQUOT Stéphane**, Adjoint à la Maire, à la suite de la convocation qui leur a été adressée, **le 24 mai 2024**.

**Présents** : M. JACQUOT Stéphane, M. ATTAL Denis, Mme AVCI Annick, M. BARROIN Hervé, Mme DALI Rachida, M. DESTREMAU Jean-Baptiste, M. MASSE Cédric, Mme OCAMPO Angie, Mme PRINCE Gwendoline, M. RAYMOND François, Mme SALMI Faiza, Mme SKALSKI Audrey, M. TEMPLERAUD Frank, Mme WAHL Laura,  
Lesquels formant la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

**Ainsi que** :

Madame la Maire AZZAZ Nadège,  
M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320),  
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire

**Absent(e)s excusé(e)s** :

Mme KITSINGER- LUTTENBACER Catherine, M. ZARIOUHI Saïd.

**Absent(e)s** : /

**Déroulé de la séance d'installation**

1. Signature des engagements et prise de photos
2. Accueil en présence de Mme la Maire
3. Règles de fonctionnement
4. Présentation des conseillers et élection du co-président
5. Présentation du procès-verbal du 23 janvier 2024
6. Temps d'échanges avec les conseillers
7. Temps d'échanges avec le public
8. Date du prochain conseil de quartier

Monsieur JACQUOT fait l'appel des conseillers de quartier et les remercie de leur présence à ce premier conseil.

## **1. Accueil en présence de Mme la Maire**

Madame la Maire remercie les conseillers de quartier de s'être présentés pour participer à la démocratie locale de la ville qui est constituée de plusieurs autres groupes :

- le comité consultatif d'urbanisme,
- le comité accompagnant la médiathèque sur les choix éditoriaux et documentaires,
- la Commission communale pour l'accessibilité (CCPA)
- « Ensemble pour les Châtillonnaises » pour l'égalité femme-homme.

Madame la Maire indique que chaque conseil de quartier possède sa propre organisation interne. Cela permet de s'exprimer sur les sujets portés à l'ordre du jour, d'être porteurs de projets et de pouvoir donner la parole au public.

Elle souligne que le conseil de quartier Maison blanche-Vauban a été extrêmement sollicité en raison de sujets majeurs comme :

- l'installation du restaurant Burger King à la place de la villa Moa. Il était nécessaire de pouvoir échanger et auditionner le groupe Bertrand, propriétaire de cette enseigne, afin qu'il entende les préoccupations des habitants du quartier.
- le maintien ou non du marché le mercredi et le vendredi après-midi au niveau métro. Après une consultation de la population, et des commerçants du marché, il a été décidé de le maintenir et de l'améliorer.

Madame la Maire indique que l'intérêt général transcende l'intérêt particulier. C'est un gage de la vitalité de la démocratie représentative afin de ne pas décider tout seul.

Elle ne sera pas présente aux conseils afin de laisser libre cours aux débats mais pourra venir sur invitation.

Enfin, elle remercie les conseillers de quartier de prendre du temps sur leur temps libre, professionnel et familial pour l'intérêt général.

## **2. Règles de fonctionnement**

M. JACQUOT rappelle les règles de bon fonctionnement d'une réunion de conseil de quartier : pour des débats de qualité, les conseillers de quartier sont respectueux les uns des autres, s'expriment sincèrement et en toute neutralité. Ils recherchent l'intérêt général en participant activement à ces réunions.

Il précise que le règlement intérieur est téléchargeable sur le site de la ville via le lien suivant :

<https://www.ville-chatillon.fr/participez/les-conseils-de-quartier/presentation-de-la-demarche/>

Il demande si des conseillers de quartier ont des questions à ce sujet.

M. JACQUOT rappelle le rôle des co-présidents :

- faire le lien avec les différents membres du conseil de quartier
- préparer ensemble l'ordre du jour qui est ensuite adressé au service démocratie locale qui le fera parvenir à l'ensemble des conseillers de quartier avec la convocation
- animer ensemble les séances
- pouvoir solliciter un conseil de quartier exceptionnel et/ou inviter des intervenants extérieurs comme cela a été le cas pour :
  - le projet d'installation du Burger King, pour lequel le groupe Bertrand a été invité à participer. Une charte d'usage a été imposée au groupe Bertrand par le conseil de quartier

- sur le sujet des livraisons du magasin Auchan et des nuisances sonores qu'elles engendrent : le directeur a été invité à un conseil de quartier
- pouvoir travailler sur des sujets liés à la sécurité ou à l'aménagement comme le vœu déposé auprès du conseil départemental concernant une aire de jeux sur la coulée verte.

Il est également rappelé que le coprésident assiste aux réunions plénières de l'observatoire de la démocratie locale qui ont lieu 2 fois par an. C'est une instance prévue pour accompagner les conseils de quartier.

De plus, le ou la coprésident(e) aura le privilège de participer aux séances du CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance).

Cette instance, installée par Madame la Maire et M. Stéphane JACQUOT, présente les informations sur la sécurité et la prévention de la délinquance sur la ville.

Il peut arriver que des degrés d'informations doivent rester confidentiels lors de ces réunions mais les personnes en sont informées et elles sont soumises au secret et à la discrétion.

C'est une instance règlementaire qui se réunit une fois par an en plénière.

Elle se fait en présence du procureur ou de son représentant, du préfet ou de son représentant, du commissaire de police, de la cheffe de district, du sous-préfet, du représentant du département, les principaux des collèges, la proviseure du lycée.

Elle permet de parler du quotidien de Châtillon sur l'aspect tranquillité et sécurité publique.

Les coprésidents de chaque quartier sont membres de droit et assistent à cette réunion en tant que coprésident- citoyen.

Les chiffres concernant ce sujet sont présentés par M. JACQUOT lors du conseil municipal.

### **3. Présentation des conseillers et élection du co-président**

Mme WAHL Laura, nouvellement désignée, habite le quartier depuis 11 ans

M. MASSÉ Cédric, nouvellement désigné, habite le quartier depuis 13 ans, Boulevard de la Liberté

M. RAYMOND François, renouvellement en tant que conseiller de quartier, habite à Châtillon depuis 20 ans, travaille dans le domaine des finances

M. ATTAL Denis, habite le quartier depuis 35 ans, nouvellement retraité

M. DESTREMEAU Jean-Baptiste, nouveau Châtillonnais depuis 2 ans dans le quartier du conservatoire, travailleur indépendant, veut découvrir la ville

Mme AVCI Annick, rue Pierre Sépard, retraitée, veut participer à la vie de la ville

M. BARROIN Hervé, rue Pierre Sépard, retraité actif, vit à Châtillon depuis 11 ans, intéressé par la vie communale

Mme SKALSKI Audrey, habite depuis 18 ans dans le quartier, travaille à Châtillon, a 1 enfant de 10 ans, veut pouvoir dire ce qu'elle souhaite pour la ville

M. TEMPLERAUD Frank, quartier Langevin Wallon, vit à Châtillon depuis 60 ans et souhaite continuer à s'investir dans la ville, nouveau conseiller, retraité depuis 1 an

Mme DALI Rachida, rue Etienne Desforges, renouvellement en tant que conseillère de quartier, a toujours vécu à Châtillon

Mme SALMI Faiza, avenue de Paris, vit à Châtillon depuis 42 ans, veut prendre part à la vie de la cité

Mme OCAMPO Angie, habite avenue de Paris côté Vauban, depuis 15 ans, a renouvelé l'expérience car elle se sent utile

PRINCE Wendy, anglaise et habite Châtillon depuis 30 ans, avenue de Paris, a renouvelé sa candidature car c'est une expérience très enrichissante.

#### Élection du ou de la co-président(e) :

M. RAYMOND François et M. ATTAL Denis retirent leur candidature par souci de parité.

Mme OCAMPO se présente au poste de co-présidente et cette candidature est approuvée à l'unanimité par les conseillers.

#### **4. Signature des engagements**

Les conseillers de quartier ont signé le formulaire d'engagement à participer au conseil de quartier. Celui-ci indique que :

- la présence aux réunions doit être régulière comme le prévoit le règlement et qu'en cas d'empêchement le conseiller de quartier doit en informer les co-présidents et le service administratif.
- Dans le cadre de leur rôle de conseiller/ère de quartier, ils ont pris connaissance des informations relatives à la Règlementation Générale sur la Protection des Données.

#### **5. Prise de photo**

Un document de consentement au droit à l'image est également remis en signature aux conseillers de quartier qui autorise la commune de Châtillon à titre gracieux, sans limitation dans le temps à :

- les photographier, les filmer et enregistrer leur voix
- reproduire, exploiter et diffuser ces documents (photos, vidéos, enregistrements) en tout ou partie, sous toutes formes et sur tous les supports de la commune et de ses partenaires.

Cette autorisation permettra notamment de créer un ensemble de portraits des conseillers (trombinoscope) sur le site de la ville afin de les faire connaître aux châillonnais.

La photographe de la ville prend alors une photo de chaque conseiller ayant accepté cette demande.

#### **6. Présentation du procès-verbal du conseil du Maison Blanche-Vauban**

- Lors du conseil de quartier de janvier, le sujet principal était la charte co-signée avec le groupe Bertrand sur l'utilisation de l'espace public, afin de bien gérer les livraisons, les déchets, les nuisances sonores.

Cette charte permet de mettre en place certaines contraintes administratives en cas de débordements et de non-respect des règles édictées.

Pour les livraisons, il est prévu d'aménager un lieu rue Pierre Sépard pour que les livreurs puissent stationner. Cette zone d'attente pourra également être utilisée par les livreurs du Mac Donald et du Kebab. Ce sujet est le plus gros point dont la gestion sera difficile.

La charte a été signée et sera envoyée aux conseillers de quartier.

- Un bilan 2023 du conseil de quartier a également été présenté.
- M. JACQUOT rappelle que les documents qui circulent au sein de cette instance sont soumis à la confidentialité et à la discrétion de chacun.

## **7. Temps d'échanges avec les conseillers**

- Présentation de la Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA) :

La CCPA est une instance de démocratie participative obligatoire dans les villes de plus de 5 000 habitants.

Elle est composée :

- de représentants de la commune,
- d'associations représentant les personnes handicapées (tous les types de handicap),
- d'associations représentant les personnes âgées,
- de représentants des acteurs économiques,
- ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

La CCPA dresse le constat de l'état d'accessibilité :

- du cadre bâti existant,
- de la voirie,
- des espaces publics
- et des transports.

M. JACQUOT souligne que la CCPA a apporté un avis défavorable pour le nouvel aménagement de la gare du métro ligne 13, qui ne prévoit pas un accès pour les personnes à mobilité réduite depuis la nouvelle gare de la ligne 15 qui elle, sera complètement accessible à tous.

La CCPA fait toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant comme par exemple la mise en place d'un bureau de vote expérimental à destination des personnes en situation de handicap et des primo-votants afin de faciliter leur compréhension de la vie citoyenne.

La CCPA établit un rapport annuel présenté en conseil municipal.

À Châtillon, les missions de la CCPA ont été élargies à tous les domaines de la société pour améliorer l'accessibilité (escaliers, informations, LSF, Braille, ...) et l'inclusion dans les domaines de : - l'éducation - l'emploi - la culture - le sport, ...

Des bénévoles sont invités à participer aux réunions afin de faire part de leurs idées et de leurs avis pour améliorer la vie de l'ensemble des châtillois en situation de handicap et par extension de l'ensemble de la population.

Le service accessibilité-handicap est à votre disposition pour toute question ou information ou formation sur le sujet du handicap et de l'accessibilité :

- par mail : [handicap@chatillon92.fr](mailto:handicap@chatillon92.fr)
- par téléphone au : 01 58 07 15 32 ou au 01 58 07 15 34

Afin de compléter la CCPA, M. Antoine ROGISSARD (Conseiller Municipal Délégué au handicap et à l'accessibilité) et le service accessibilité-handicap et démocratie locale souhaitent mettre en place une équipe de conseiller-relais handicap.

Il s'agit de trouver un ou une volontaire dans chaque conseil de quartier dont les missions consistent à :

- être un relais entre les habitants et la municipalité sur les questions liées au handicap
- être vigilant sur les problèmes d'accessibilité
- sensibiliser les conseillers de quartier et les habitants
- faire part des informations recueillies à la CCPA en assistant aux réunions biennuelles ou en informant le service accessibilité-handicap et démocratie locale, ou via l'application « Mon Châtillon ».

Mme DALI Rachida se porte volontaire pour intégrer la CCPA en tant que conseillère relais handicap.

- Au sujet du restaurant Burger King, qu'en est-il de la terrasse ?

→ C'est le département qui doit signer la demande d'autorisation de terrasse puisqu'il s'agit d'une voie départementale. Après concertation en conseil de quartier, il semble qu'une terrasse pourra permettre de limiter l'extension des clients jusqu'à la place Maison blanche et d'éviter de créer des nuisances dans le quartier. Une terrasse permet ainsi d'encadrer et de maîtriser les incivilités dues aux déchets par exemple.

Le gérant du Burger King devra nettoyer la terrasse et les espaces autour, s'il y a des déchets comme l'indique la charte.

- En attendant la mise en place d'un endroit déterminé pour l'attente des livreurs, ne risquent-ils pas d'envahir la place ? comment sécuriser l'esplanade dans ce cas ?

→ la police municipale sera là pour expliquer et reposer le cadre de la charte lors de la mise en place du Burger King.

- Afin de communiquer plus facilement entre conseillers, un groupe WhatsApp a été créé.

→ Mme OCAMPO propose d'intégrer les nouveaux conseillers de quartier à ce groupe. Elle souligne que c'est le moyen le plus rapide et le plus efficace pour communiquer au sein du conseil de quartier. L'ensemble des conseillers acceptent cette proposition.

- Il est indiqué que l'accès à la page des conseils de quartier en passant par le bouton « Participez ! » n'est pas intuitive sur le site de la ville pour les personnes qui souhaitent uniquement des informations.

→ L'information sera remontée au service communication pour tenter d'améliorer le chemin pour accéder aux informations des conseils de quartier.

L'idéal est qu'il existe plusieurs moyens d'accéder à ces informations car tout le monde n'a pas le même mode de pensée pour utiliser le site.

- Est-il possible d'envisager de faire une nouvelle demande au responsable du technicentre de la SNCF pour venir discuter des nuisances sonores lorsqu'il fait chaud ?

→ M. JACQUOT indique que suite au changement de direction, la demande va être réalisée pour la troisième fois.

Il est souligné qu'il serait possible de diminuer ces nuisances car il existe des solutions.

- L'accès à l'immeuble du 89 avenue de Paris qui traverse jusqu'au 41 rue Marcellin Berthelot devient un lieu de passage au moment des prières à Vauban. Ceci est très gênant. Le bailleur a été sollicité et a conseillé de voir avec la mairie.

→ Le passage étant sur le terrain du bailleur, c'est à lui de renforcer le portail d'accès, la mairie ne peut pas intervenir sur du domaine privé.

- À proximité du restaurant Mac Donald, près du petit terrain clos acheté par la municipalité, il reste une bande de 2 mètres qui sert de dépotoir, et d'urinoir pour les livreurs et consommateurs du lieu. Cela rend la vie dans le quartier très déplaisante.

→ Il est régulièrement demandé au propriétaire d'assurer le nettoyage de cette parcelle ainsi que de faire intervenir le vigile ; l'information sera remontée.

Le propriétaire n'a pas répondu à la proposition d'achat par la mairie de cette bande de terrain qui permettrait d'agrandir le futur petit square qui y sera installé.

Le cadre de vie est important pour la municipalité qui fait en sorte d'améliorer les choses et entretient régulièrement les quartiers.

Le problème des dépôts sauvages : les encombrants doivent être enlevés par le territoire et la municipalité veille de son côté à retirer ce qui ne l'a pas.

Au niveau de la sécurité et des rodéos urbains, des poursuites judiciaires sont menées pour y mettre fin le plus possible.

- Il est indiqué qu'il y a toujours beaucoup de rats dans le quartier :

→ le problème est général dans le quartier avec la réalisation de la future gare du Grand Paris. Il y a régulièrement des opérations de dératisation que ce soit par la mairie ou les bailleurs.

Pour être plus efficace, il faut que les phases de dératisation soient communes, entre la mairie, les bailleurs et les copropriétés.

Il est constaté que les locaux de poubelles de plein air attirent les populations de rats.

Des locaux fermés hermétiques devraient être mis en place par les bailleurs concernés.

8. Temps d'échanges avec le public : 6 personnes

- Qu'en est-il de la nouvelle salle de prière à Châtillon ?

→ une association culturelle a en effet acheté un pavillon boulevard de la Liberté mais n'étant pas un ERP (établissement recevant du public), cette maison n'a pas vocation à être un lieu de culte c'est à dire un établissement avec accueil du public. Le sujet est en attente pour le moment.

→ Par ailleurs, il existe une salle de prière à Vauban.

9. Date du prochain conseil de quartier :

Jeudi 26 septembre à 20h à l'Espace Maison blanche.

**L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces échanges. La séance est levée à 22h00**

**Adjoint à la Maire**

**Co-présidente**

**JACQUOT Stéphane**

**OCAMPO Angie**